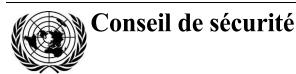
Nations Unies S/2018/112



Distr. générale 16 février 2018 Français Original : russe

Lettre datée du 12 février 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 7 et le 12 février 2018 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia





Annexe à la lettre datée du 12 février 2018 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (7 février 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé six violations, dans les provinces de Lattaquié (4), d'Alep (1) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dans les provinces d'Edleb (1), de Lattaquié (1), de Homs (1) et de Damas (5).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Mazboura, dans la province d'Alep, qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est passé à 1 747.

Le poids total des cargaisons distribuées est passé à 2 445 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 144 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 70 105.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Rasm el-Saharej, dans la province d'Alep.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 352.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

2/7 18-02503

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 février 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé dix violations, dans les provinces de Lattaquié (5), d'Alep (3), de Homs (1) et de Soueïda (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans les provinces d'Edleb (1) et de Damas (4).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 747.

Le poids total des cargaisons distribuées s'est maintenu à 2 445 tonnes.

La sécurité d'un convoi humanitaire de l'Organisation des Nations Unies se rendant dans la localité de Taïbé, dans la province de Deraa, a été assurée, permettant la livraison d'une cargaison de 130 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 39 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 70 144.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Qarah, dans la province de Hama.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 353.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

18-02503

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (9 février 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé six violations, dans les provinces d'Alep (3) et de Lattaquié (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans les provinces d'Edleb (2), de Hama (1) et de Damas (2).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité d'Abou Hakfé el-Janoubi, dans la province de Homs, qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres et de médicaments à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est passé à 1 748.

Le poids total des cargaisons distribuées est passé à 2 446,8 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 20 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 70 164.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité d'Adlin, dans la province de Homs.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 354.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

4/7 18-02503

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (10 février 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé dix violations, dans les provinces d'Alep (3), de Damas (1), de Lattaquié (5) et de Homs (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dans les provinces de Damas (2), d'Edleb (5) et de Homs (1).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 1 748.

Le poids total des cargaisons distribuées s'est maintenu à 2 446,8 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 36 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 70 200.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité d'Abou Abdé, dans la province d'Alep.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 355.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

18-02503

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (11 février 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé sept violations, dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (3) et de Damas (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Homs.

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans le camp de Wafidin, dans la province de Damas, qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est passé à 1 749.

Le poids total des cargaisons distribuées est passé à 2 448,8 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 122 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 70 322.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 355.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

6/7

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (12 février 2018)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 13 violations, dans les provinces d'Alep (5), de Lattaquié (3), de Homs (1), de Damas (3) et de Deraa (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dans les provinces de Homs (1) et de Damas (1).

La plupart des tirs de mortiers et d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par le groupe terroriste Front el-Nosra.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Marrat, dans la province de Deïr el-Zor, qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est passé à 1 750.

Le poids total des cargaisons distribuées est passé à 2 450,7 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 38 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 70 360.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Cherchi, dans la province de Hama, et de Zeïta el-Bahra, dans la province de Homs.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 357.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

18-02503 7/7